



« Le Nard Bleu » - Praz-sur-Arly (74)

Résidence de deux demi-chalets de 131,27 m² carrez chacun



Image non contractuelle
Réalisée par BARYMO

I/ CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L' IMMEUBLE

1°) L'INFRASTRUCTURE

1.1.1 Les fondations

Fondation : semelle filante ou radier selon étude structure
Drainage périphérique

1.1.2 Le terrassement

La partie sud du terrain où se situe le chalet « Le Nard Bleu » est terrassée pour accueillir les places de parking et les deux garages des deux demi-chalets.
Le rez-de-jardin est semi encastré afin que l'ensemble s'intègre à l'environnement sans le dénaturer.

2°) LES MURS, OSSATURE ET REVETEMENTS EXTERIEURS

1.2.1 Les murs de façade et murs pignons

Les murs du chalet sont maçonnés en béton armé type bloc à bancher ou équivalent. Le rez-de-jardin a un enduit de façade de couleur claire.

Le rez-de-chaussée et le R+1 sont recouverts d'un bardage vertical type effet vieux bois ou équivalent. Les murs sont conformes aux plans de façades du permis de construire.

Toute l'isolation est faite par l'intérieur par un complexe de laine de verre ou équivalent dans le respect des normes de la réglementation thermique.

Au niveau de la façade Sud, la fenêtre de la chambre du demi-chalet Arelia comporte des lames de bois horizontales qui servent de claire voie.

Les façades Est et Ouest comportent des planches de grosses sections en bois massif qui font claire voie.

1.2.2 Les murs séparatifs

Le mur de refend entre les deux demi-chalets est en parpaing avec doublage de chaque côté, ou équivalent.

3°) LES PLANCHERS

1.3.1 Le plancher bas

Le plancher bas du chalet est une dalle en béton armé, ou radier, selon étude structure.

1.3.2 Le plancher du rez-de-chaussée et du R+1

Les planchers des deux autres niveaux (Rez-de-chaussée et R+1) sont de type poutrelles hourdies ou en structure bois suivant l'étude structure.

4°) LA TOITURE

1.4.1 La charpente, couverture et accessoires

Les charpentes du chalet et du garage sont en bois, de type charpente traditionnelle. Un traitement particulier est fait au niveau des débords de toit du chalet afin de minimiser l'épaisseur des planches de rives.

La toiture est à demi croupe débordante avec une pente de 35% pour les deux pans et 44% pour les demi-croupes.

Les toitures sont recouvertes d'un bac acier imitation zinc à joint debout de couleur gris ardoise, type LANDRYBAC, ou équivalent, conformément aux plans de façades et du permis de construire.

Des chevêtres permettent l'intégration de cheminées à souche pyramidale avec bardage bois et chapeau type Brévent pour les sorties d'évent, de VMC et de poêles (en option).

1.4.2 La zinguerie

Chéneaux en zinc ou cuivre demi ronde ou équivalente y compris collier et brides de renforts.

Tuyaux de descente zinc en façade.

Dauphin en zinc ou cuivre ou équivalent en pied de façade et regards pieds de chute pour raccordement au réseau d'eaux pluviales.

1.4.3 Les isolations thermique et phonique

L'isolation est en mousse PU (R=10) ou équivalent suivant l'étude thermique.

1.4.4 Les débords de toiture

Un traitement particulier est fait au niveau des débords de toit du chalet afin de minimiser l'épaisseur des planches de rives.

Planche de rive alu gris ardoisé, ou équivalent.

5°) LES MENUISERIES EXTERIEURES

1.5.1 La porte d'entrée et les fenêtres

Les menuiseries extérieures sont en bois de minimum 57 mm d'épaisseur selon taille des menuiseries. L'étanchéité et les vitrages isolants sont aux normes en vigueur. Les embrasures sont en bois ainsi que les pièces d'appui qui eux sont en bois massif de 27mm. Les poignées d'ouverture en alu brossé ou équivalent. Les serrureries sont recouvertes d'une peinture antirouille, finition 2 couches de peinture.

1.5.2 Les volets

Pour l'ensemble du bâtiment, les ouvertures sont avec occultations par des volets soit coulissants soit battants hormis les 2 fenêtres de la salle d'eau du R+1, ainsi que les fenêtres avec claires-voies. Ils sont tous en effet vieux bois ou équivalent conformément aux plans de façades du permis de construire.

6°) LES BALCONS

Les planchers et les gardes corps des balcons sont en bois traités classe 4 ou mélèze ou douglas.

Les balcons sont situés sur les façades Nord, Est et Ouest en fonction de chaque demi-chalet.

Au rez-de-chaussée, les lames des gardes de corps sont disposées horizontalement en façade Est et Nord et verticalement en façade Ouest.

La façade Nord comporte des perches tombantes entre toiture et balcon y compris planches horizontales de dimensions variables.

Entre les deux demi-chalets un brise-vue fait la séparation par des lames de bois horizontales.

7°) LA VENTILATION

L'aération des demi-chalets est assurée par un système de ventilation mécanique contrôlée par simple flux. L'air extérieur entre dans les locaux au travers d'entrée d'air, incorporées dans la traverse supérieure des menuiseries (baies ou fenêtres des pièces principales et chambres). L'air est aspiré par des bouches d'extraction installées dans les locaux de service (cuisine, SDE, WC), pour être évacué hors du bâtiment.

8°) LES CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS

1.8.1 Chutes d'eaux usées

Chaque demi-chalet dispose de son système de chute d'eau. Toutes les chutes sont en PVC, de diamètre approprié et elles sont placées en gaines techniques isolées conformément à la norme NRA en vigueur.

1.8.2 Canalisations

Les canalisations sont en tuyau PVC, dirigées vers le raccordement égout.

II/ LES LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS

1°) LES CLOISONS

2.1.1 Les cloisons de distribution

Au rez-de-jardin et au rez-de-chaussée, les cloisons sèches sont en panneau de plaques de plâtre d'épaisseur 72 mm. Au R+1, l'épaisseur des cloisons peut être supérieure dans les zones de grande hauteur, selon nécessité technique.

2°) LES MENUISERIES INTERIEURES

2.2.1 Les portes intérieures

Les blocs portes intérieures sont à lames horizontales entre deux montants verticaux en effet vieux bois brossé brut ou équivalent, huisserie en sapin étuvé brossé brut ou équivalent et poignée métalstyle fer vieilli ou équivalent avec heurtoir marteau de porte d'entrée en fonte ou équivalent (*Voir annexe 1, photo n°1 et n°2*)

Les placards

Le placard de l'entrée est revêtu d'une joue effet bois chêne Halifax Naturel H1180 ou équivalent (*Voir annexe 1, photo n°3 et n°4*). Les autres placards, des autres pièces, notamment dans les chambres, dressing, etc) sont en option.

Sous l'escalier, du rez-de-jardin, une porte invisible sur-mesure sert de zone de rangement fermé.

Tous les éléments de menuiserie intérieure peuvent être modifiés sur choix optionnel du client.

3°) LES PLAFONDS

2.3.1 Les plafonds sous plancher

Les plafonds sous plancher sont en bardage bois type effet vieux bois ou équivalent. (*Voir annexe 1, photo n°5 et annexe 2, photo n° 7*)

2.3.2 Les plafonds sous charpente

La charpente et les voliges sont apparentes ainsi que la panne intermédiaire. (*Voir annexe 1, photo n°3 et n°5*)

Tous les aspects des plafonds peuvent être modifiés sur choix optionnel du client.

4°) LES REVETEMENTS DE SOL

2.4.1 Les sols des demi-chalets

Le sol est revêtu de carrelage grand format Porcelanicos HDC Corus 59 Forest 59,4x59,4cm (ou équivalent) sauf dans les chambres, les salles d'eau et le WC du rez-de-jardin. (*Voir annexe 2, photo n°9*)

Toutes les chambres ont un revêtement en parquet contrecollé ou stratifié type Quick Step Impressive Chêne classique naturel mono lames (ou équivalent). (*Voir annexe 1, photo n°6*)

Les salles d'eau du rez-de-jardin et du R+1 ont un carrelage d'un aspect béton pleine masse UPGRADE 30X60 - R10 ou équivalent (*Voir annexe 3, photo n°10 et n°16*). Le sol sous l'espace meuble vasque de la salle d'eau du R+1 est en carreaux imitation ciment rosace bleu OLD SCHOOL BRIANA MARINE 45x45 cm ou équivalent. (*Voir annexe 3, photo n°10 et n°17*)

Le WC du rez-de-jardin a un carrelage d'un aspect béton pleine masse UPGRADE 30X60 - R10 (ou équivalent). (*Voir annexe 3, photo n°16*)

Les plinthes sont en bois ou en MDF peint (ou équivalent) sauf dans la pièce à vivre où elles sont en carrelage (ou équivalent).

Tous les revêtements de sol peuvent être modifiés sur choix optionnel du client.

2.4.2 Les sols des terrasses

Les terrasses sont réalisées en bois classe 4 ou mélèze ou douglas (ou équivalent) conformément aux « plans de toitures » du permis de construire.

5°) LES REVETEMENTS MURAUX

2.5.1 Les revêtements muraux des pièces de services

Dans la salle d'eau du R+1, les murs sont en faïence aspect béton pleine masse UPGRADE 30X60 - R10 (*Voir annexe 3, photo n°10 et n°16*) ou équivalent. Le mur derrière le meuble vasque et le bâti support sont en carreaux imitation ciment rosace bleu OLD SCHOOL BRIANA MARINE 45x45 cm (*Voir annexe 3, photo n°17*) ou équivalent.

Les murs de la buanderie et du local à ski sont peints en blanc (velours ou satiné) ou enduit avec un plâtre traditionnel.

Dans la salle d'eau parentale, le mur dans la longueur de la douche, est en carreaux imitation ciment rosace bleu OLD SCHOOL BRIANA MARINE 45x45 cm (*Voir annexe 3, photo n°17*) ou équivalent. Les autres murs sont en faïence aspect béton pleine masse UPGRADE 30X60 - R10 (*Voir annexe 3, photo n°10 et n°16*) ou équivalent.

Le mur derrière le WC du rez-de-jardin est en carreaux imitation ciment rosace bleu OLD SCHOOL BRIANA MARINE 45x45 cm ou équivalent ainsi que derrière le lave-mains sur toute la largeur et sur une hauteur de 45cm (*Voir annexe 3, photo n°17*).

Dans la cuisine, une crédence de 60cm et un dossier de 15 à 20cm sont prévus. Ils sont en carrelage grand format Porcelanicos HDC Corus 59 Forest 59,4 x 59,4cm (ou équivalent), même finition que le sol ou en stratifié comme le plan de travail (ou équivalent) (*Voir annexe 2, photo n°9 et annexe 4, photo n°18*)

Tous les revêtements de mur peuvent être modifiés sur choix optionnel du client.

2.5.2 Les revêtements muraux des autres pièces

Pour toutes les autres pièces, les murs sont peints en blanc (velours ou satiné) ou enduit avec un plâtre traditionnel.

Tous les revêtements muraux intérieurs peuvent être modifiés sur choix optionnel du client.

6°) LES PEINTURES INTERIEURES

2.6.1 Les peintures des murs et des plafonds

Comme décrit à l'article 2.3.1, 2.3.2 et 2.5.1, 2.5.2

La couleur des peintures peut être modifiée sur choix optionnel du client.



7°) LES EQUIPEMENTS DES CUISINES

Nous proposons une cuisine moderne et lumineuse alliant bois-(ou équivalent) avec une touche de blanc et de bleu pour renforcer le contraste et donner du charme à l'ensemble. Une cuisine épurée et fonctionnelle pour un confort quotidien. Les façades des meubles bas sont en blanc brillant et les façades des colonnes en bleu marine mat. A ces revêtements, nous avons ajouté quelques touches rustiques pour ramener de la texture: plan de travail en effet bois (ou équivalent) et habillages effet bois, qui créent un ensemble chaleureux. *(Voir annexe 4, photo n°18).*

Les dimensions des cuisines et des équipements sont les mêmes dans les deux demi-chalets :

La cuisine est composée de :

- *Meubles bas : façades sans poignée Bréval blanc brillant (ou équivalent)
- *Meubles colonnes : façades sans poignée Bréval Super Mat Marine (ou équivalent) *(Voir annexe 4, photo n°18)*
- *Plan de travail effet bois chêne Halifax Naturel H1180 (ou équivalent) *(Voir annexe 4, photo n° 18 et n°22)*
- *Crédence et dossier (comme décrit à l'article 2.5.1) *(Voir annexe 4, photo n°18)*
- *Évier encastré en inox 1 bac ou équivalent
- *Mitigeur évier Grohe Bauloop chromé (ou équivalent) *(Voir annexe 4, photo n°19)*
- *Plaque de cuisson vitrocéramique (3 ou 4 feux)
- *Hotte îlot ou équivalent *(Voir annexe 4, photo n°21)*
- *Réfrigérateur combiné congélateur ou équivalent
- *Lave-vaisselle ou équivalent
- *Four encastré
- *Micro-ondes

Tous les éléments de cuisine peuvent être modifiés sur choix optionnel du client.

8°) LES EQUIPEMENTS DES SALLES D'EAU

2.8.1 La salle d'eau principale

La salle d'eau principale (au R+1) comporte :

- * Un plan vasque rectangulaire blanc (ou équivalent) *(Voir annexe 3, photo n°10)*
- * Un meuble rectangulaire suspendu sous vasque avec étagères ou tiroirs indigo ultra mat (ou équivalent)
- * Un receveur de douche extra-plat blanc (ou équivalent)
- * Un miroir avec encadrement bois *(Voir annexe 3, photo n°10)*
- * Un WC suspendu *(Voir annexe 3, photo n°12)*

Tous les éléments des salles d'eau principales peuvent être modifiés sur choix optionnel du client.

2.8.2 La salle d'eau parentale

- * Un plan vasque rectangulaire blanc (ou équivalent) *(Voir annexe 3, photo n°10)*
- * Un meuble rectangulaire suspendu sous vasque avec étagères ou tiroirs indigo ultra mat (ou équivalent)
- * Un receveur de douche extra-plat blanc (ou équivalent) selon plan d'aménagement
- * Un miroir avec encadrement bois *(Voir annexe 3, photo n°10)*

Tous les éléments des salles d'eau principales peuvent être modifiés sur choix optionnel du client.

2.8.3 Les portes et parois de douche

Les receveurs de douche sont équipés de portes de douche coulissantes transparentes ou parois de douche fixes transparentes selon aménagement (ou équivalent).

Tous les équipements de salle d'eau peuvent être modifiés sur choix optionnel du client.

2.8.4 Buanderie

Attente lave-linge

Meuble bas façade Breval blanc brillant ou équivalent avec évier

9°) LES EQUIPEMENTS DE PLOMBERIE ET DE SANITAIRE

2.9.1 La distribution d'eau froide

Chaque demi-chalet a son compteur d'eau, son robinet d'arrêt général, alimentation des nourrices et des appareils.

2.9.2 La production d'eau chaude

Chaque demi-chalet est équipé d'une PAC (Pompe A Chaleur) gérant l'eau chaude sanitaire et le chauffage.

2.9.3 Les évacuations

Les évacuations sont en PVC.

2.9.4 Les appareils sanitaires

Les receveurs de douche sont extra-plat blanc ou équivalent. Les dimensions du receveur sont de 190x120cm (ou équivalent). Tous les WC sont du type Bati autoportant Gébérít, cuvette suspendue Onovo blanc avec abattant frein de chute Villeroy et Boch (ou équivalent) et plaque de déclenchement double Sigma 01 Gébérít ou équivalent. *(Voir annexe 3, photos n°12 et n°15)*

Tous les éléments de sanitaires peuvent être modifiés sur choix optionnel du client.

2.9.5 La robinetterie

Robinet Lave-mains Grohe bec haut C universal monofluide chromé (ou équivalent) *(Voir annexe 3, photo n°13)*.

Mitigeur de vasque Grohe Bauloop chromé (ou équivalent) *(Voir annexe 3, photo n°14)*

Colonne de douche thermostatique Grohé Tempesta Cosmopolitan 210 (ou équivalent) *(Voir annexe 3, photo n°11)*

Mitigeur évier Grohe Bauloop chromé (ou équivalent) *(Voir annexe 4, photo n°19)*

Toute la robinetterie peut être modifiée sur choix optionnel du client.

10° LES EQUIPEMENTS ELECTRIQUE

L'installation électrique répond aux normes et exigences Consuel et à la Norme NF C 15-100. Les matériaux utilisés et toutes les fournitures sont aux normes UTE. La GTL (gaine technique de chaque demi chalet) comporte le disjoncteur général fixé sur platine, les différents coupe circuits par mini disjoncteurs pour les circuits lumière, prise de courant, distribution force, chauffage, interrupteur différentiel pour l'ensemble circuit des salles d'eau.

2.10.1 Les équipements des demi-chalets

Les équipements électriques sont de la gamme Celiane blanc de chez Legrand ou Odace Blanc de chez Schneider *(Voir annexe 4, photo n°20)* ou équivalents.

Cependant, ces éléments peuvent être modifiés sur choix optionnel du client.

- **Rez-de-jardin**

Chambre parentale

*un foyer lumineux commandé en va et vient (ou équivalent)

*trois prises de courant 16A

*une prise RJ45

*une prise TV

Dressing parental

*un foyer lumineux commandé en va et vient (ou équivalent)

*une prise de courant 16A

Salle d'eau parentale

*un ou plusieurs foyers lumineux commandés en simple allumage (ou équivalent)

*une alimentation 20A sèche-serviettes

*une prise de courant 16A

Buanderie

*un foyer lumineux commandé en simple allumage (ou équivalent)

*une prise de courant 16A

*une prise de courant 20A pour le lave-linge (ou équivalent)

*une prise de courant 20A pour le sèche-linge (ou équivalent)

*une alimentation 20A pour la Pompe à Chaleur

Local à ski

*ETEL

*un foyer lumineux commandé par va et vient (ou équivalent)

*deux alimentations 16A pour sèche-chaussures

WC séparé

*un foyer lumineux commandé en simple allumage (ou équivalent)

Dégagement

*trois foyers lumineux commandés par va-et-vient (ou équivalent)

*une prise de courant

*un thermostat

*un détecteur de fumée

Escalier

*Un foyer lumineux commandé par va-et-vient (ou équivalent)

- **Rez-de-chaussée**

Entrée et Séjour

*deux foyers lumineux commandés par télérupteur (ou équivalent)

*cinq prises de courant 16A

*une prise télévision

*deux prises RJ45

*un thermostat

*un détecteur de fumé

Cuisine

*cinq foyers lumineux commandés en va-et-vient (ou équivalent)

*deux foyers lumineux commandés par simple allumage (ou équivalent)

*deux foyers lumineux commandés en va-et-vient (ou équivalent)

*quatre prises de courant 16A en crédence

*une prise de courant 16A hotte

*une prise de courant 16A réfrigérateur

*une prise de courant 16A micro-ondes

*une prise de courant 20A lave-vaisselle

*une prise de courant 20A four

*une prise de courant 32A plaque de cuisson

Salle à manger

*un foyer lumineux commandé par simple allumage (ou équivalent)

*trois prises de courant 16A

*une prise de courant RJ45

- **R+1**

Dégagement

*trois foyers lumineux commandés en télérupteur (ou équivalent)

*Une prise de courant

*Détecteur de fumée

*un thermostat

Escalier

*un foyer lumineux commandé en va et vient (ou équivalent)

Chambres

*un ou plusieurs foyers lumineux commandés en va et vient (ou équivalent)

*trois prises de courant 16A

*une prise RJ45

*une prise TV

Salle d'eau avec WC

*cinq foyers lumineux commandés en simple allumage (ou équivalent)

*une prise de courant 16A

*une alimentation 20A sèche-serviettes

11°) LES EQUIPEMENTS DE CHAUFFAGE

Les dalles sont équipées d'un plancher chauffant à eau, basse température.

Les salles d'eau sont équipées de sèche-serviettes électriques.

Les puissances installées sont adaptées aux besoins énergétiques de chaque pièce selon l'étude thermique.

Le système de chauffage peut être modifié selon étude thermique.

III/ LES ANNEXES**1°) LES PLACES DE PARKING**

Chaque demi-chalet possède deux places de parking et un garage. Une place de parking est en stationnement végétal et l'autre ainsi que le garage sont en enrobé conformément au permis de construire. Les places de parking sont matérialisées et identifiées.

2°) LES ESPACES VERTS

Quelques plantations d'arbustes et plantes d'essences locales sont réalisées entre les terrasses Sud, la partie Nord du jardin, entre les jardins et l'espace de stationnement, entre les jardins et la parcelle 2617 afin de créer un peu d'intimité.

Quelques plantations d'arbustes et plantes sont réalisées aussi entre l'espace de stationnement et la voie publique afin de réduire l'impact visuel du stationnement depuis le domaine public. Celles-ci sont limitées en nombre et en hauteur afin de conserver l'ouverture visuelle du milieu (conformément au permis de construire).

Des pas japonais (ou équivalent) sont réalisés en façade sud afin de créer un passage piéton.

IV/ LES PARTIES COMMUNES DU CHALET

Le chalet ne comporte pas de partie commune hormis l'espace de circulation entre les places de parking et le garage. Tous les autres espaces sont bien dissociés et chaque demi-chalet a ses espaces qui lui sont propres sans aucun lien avec l'autre.

1°) LE LOCAL POUBELLE

La commune de Praz-sur-Arly a mis en place des mazots et des bacs de tri sélectif.

2°) LE TELEPHONE

Chaque demi-chalet possède son propre raccordement téléphonique.

3°) L'ALIMENTATION EN ELECTRICITE

Il n'y a pas de partie commune ainsi chaque demi-chalet possèdera sa propre installation électrique.

L'installation permettra la pose de compteur individuel Linky dans la GTL de chaque demi-chalet.

Un tableau électrique avec différentiel de protection 63A est installé avec un disjoncteur divisionnaire à la norme NF C15-100 pour chaque demi-chalet.

4°) L'ALIMENTATION EN EAU

Chaque demi-chalet possèdera sa propre alimentation générale d'eau, ainsi que son compteur d'eau.

VI/ LES PARTIES COMMUNES EXTERIEURES**1°) LES VOIRIES D'ACCES VEHICULE**

Selon plan masse, les sols sont composés d'un enrobé.

2°) LES ECLAIRAGES EXTERIEURS

Un éclairage adapté est mis en place pour éclairer le chalet, le parking ainsi que les abords du chalet.

3°) LES AMENAGEMENTS EXTERIEURS

Les aménagements extérieurs sont composés par les terrasses privatives au Sud.

Les chemins piétons permettant l'accès au RDC depuis l'extérieur sont paysagés. Ils sont du type chemin en gravier ou enrobé, ou escalier avec nez de marche en traverse de bois et marches gazon ou enrobé, ou escalier granit. (Voir photo dans notice descriptive 2/2).

Un enrochement d'une hauteur de 80cm ou muret maçonné avec habillage bois est nécessaire pour l'escalier en façade Ouest (entre la porte d'accès du RDC et l'escalier) (voir photo dans notice descriptive 2/2).

L'espace de stationnement est majoritairement en enrobé, seul l'espace de stationnement vers les jardins côté ouest est en stationnement végétalisé.

Des pas japonais sont mis en place entre l'espace de stationnement et les terrasses des deux demi-chalets.

Tous les choix optionnels seront sujets à une étude de prix (voir NOTA – Modifications des travaux).

NOTA

Matériaux utilisés

Il est bien précisé que les marques et les produits peuvent être sujets à des modifications selon les exigences techniques et architecturales du projet.

Par ailleurs, le maître d'œuvre se réserve le droit de modifier certaines prestations de ce descriptif, dans le but de se conformer à la réglementation en vigueur lors de la réalisation des travaux et dans le but d'apporter une équivalence ou une amélioration.

Modifications des travaux

Tous changements désirés par un acheteur dans l'aménagement intérieur devront parvenir au maître d'œuvre par écrit et dans des délais « normaux », afin de ne pas occasionner de gêne dans le bon déroulement du chantier, dans le respect du planning général. Suivant l'avancement des travaux, le maître d'œuvre peut ne pas donner suite à ces demandes de modifications.

Le maître d'œuvre demandera des honoraires pour la gestion des travaux supplémentaires et/ou modifications selon les modalités suivantes :

(1) Honoraires forfaitaires pour l'ouverture du dossier de modification : 150,00€ TTC

(2) Honoraires complémentaires de 15% du coût des travaux supplémentaires et/ou modifications afin de couvrir les honoraires divers et les frais d'assurance de l'opération.

Ainsi, pour chaque modification souhaitée par l'acheteur, le maître d'œuvre établira un devis de travaux supplémentaires. Ces travaux supplémentaires ne seront planifiés qu'à la réception du devis signé accompagné d'un acompte de 50% (selon avancement des travaux).

Par ailleurs, tout travail supplémentaire validé pourra avoir un impact sur le temps des travaux. Ainsi, il sera précisé sur le devis de travaux supplémentaires le temps des travaux supplémentaires et le décalage sur la livraison du bien.

Au vu de ces changements et donc la modification du délai des travaux, l'acheteur ne pourra pas réclamer d'indemnités pour la réception de son bien hors les délais annoncés au début des travaux avant modification.

Propriété intellectuelle

Le maître d'œuvre dispose, en tant qu'auteur, du droit au respect de son nom, de sa qualité et de son œuvre. Le maître d'ouvrage est titulaire du droit de réaliser, en un seul exemplaire, le projet, objet du présent contrat, dès lors qu'il est à jour du paiement des honoraires dus au maître d'œuvre. Il ne peut pas faire l'usage des prestations pour lesquelles il ne serait acquitté des honoraires correspondants.

Le maître d'ouvrage s'engage à se rapprocher du maître d'œuvre s'il envisage une modification de son œuvre en cours de réalisation.

Le maître d'œuvre dispose du droit de prendre des photographies du bâtiment, y compris des espaces intérieurs, dans des conditions à déterminer avec le maître d'ouvrage le moment venu.

Sécurité chantier

Toutes les entreprises intervenantes sur le chantier feront le nécessaire, afin de veiller à la mise en conformité de la sécurité de leurs ouvrages.

En cas d'intervention du maître d'ouvrage, celui-ci engagera sa responsabilité en cas d'accident, en aucun cas il ne pourra se retourner contre le maître d'œuvre, ainsi que les entreprises.

Le maître d'ouvrage s'engage à signaler préalablement ses visites et ses éventuelles interventions au maître d'œuvre, le cas échéant.